

Validation de votre question

questions-ges@senat.fr

Lun 23/09/2019 07:43

À : jm.morisset@senat.fr <jm.morisset@senat.fr>



www.senat.fr

ALERTE PAR MÊL

Validation d'une question

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Pompe à insuline pour les patients diabétiques

Question n° 12353 adressée à Mme la ministre des solidarités et de la santé

À publier le : 26/09/2019

Texte de la question : M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'avenir des patients diabétiques traités par une pompe à insuline MiniMed implantée dans l'abdomen. Ces pompes à insuline implantables ont révolutionné le traitement du diabète en permettant, notamment aux patients adultes diabétiques de type 1, d'éviter les complications dues au diabète comme la rétinopathie et les nécroses des tissus plantaires, menant respectivement à la cécité et à l'amputation des membres inférieurs. Or, son fabricant américain, Medtronic, a annoncé l'arrêt de sa fabrication pour 2020, sans repreneur connu, alors qu'en France, 250 patients en sont implantés. Depuis cette annonce, les patients manifestent leur désarroi, car cette pompe implantable a été et reste le seul traitement efficace qui permette de stabiliser des diabètes très instables et de stabiliser les complications évolutives et désastreuses du diabète. Même les médecins spécialisés impliqués dans la prise en charge de patients diabétiques de type complexes confirment qu'un traitement alternatif par voie sous-cutanée constitue une perte de chance importante pour ces patients. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer la pérennité de la fabrication de la pompe implantable MiniMed pour administration d'insuline par voie intra-péritonéale.